

25 janvier 2005

05.104
ad 05.006

Postulat Claude Borel

Aménagement du territoire: plate-forme "nature-tourisme-loisirs-sport"

Le refus, par les services compétents, d'autoriser l'organisation du championnat du monde de course d'orientation, corrigé ensuite par le Conseil d'Etat, a montré à l'évidence qu'il peut exister des conflits d'intérêt entre protection de la nature et tourisme-loisirs-sport.

Dans la mesure où les zones du canton qui restent en dehors du RUN sont avant tout destinées à l'hébergement des travailleurs du RUN et au Tourisme vert, il importe que ce dernier ne soit pas une coquille vide, mais qu'il autorise un minimum de dynamisme.

Le Conseil d'Etat est dès lors prié d'établir au plus vite une plate-forme "nature-tourisme-loisirs-sport" qui fixe de manière positive – et non pas exclusive – de quelle manière VTT, ski de fond, courses d'orientation, etc., peuvent s'exercer dans notre canton, aussi au niveau de compétitions nationales et internationales.

Cosignataires: O. Duvoisin, C. Mermet, C. Bertschi, S. Vuilleumier, M. Bise, M. Giovannini, J.-N. Karakash, V. Houlmann, J.-C. Berger, G.-A. Kohli, F. Berthoud, G. Spoletini, R. Jeanneret et J. Oesch.